

## PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

COMITÉ SUR LES ACCIDENTS ÉVITABLES DANS LA PRESTATION DE SOINS DE SANTÉ
MISE EN APPLICATION DES PROPOSITIONS DU RAPPORT MINISTÉRIEL
LA GESTION DES RISQUES, UNE PRIORITÉ POUR LE RÉSEAU

## Direction générale des affaires médicales et universitaires

OBJECTIF	PROPOSITION DU RAPPORT	ACTION / RÉSULTAT VISÉ	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS
Soutenir la gestion des risques et la qualité en partenariat avec l'ensemble du réseau en vue d'une plus grande sécurité pour l'usager	8.1 et 8.4	Création à la DGAMU d'une équipe chargée de l'implantation des mesures proposées dans le rapport et du suivi et soutien admi- nistratif des mesures mises en place	Automne 2001	DGAMU
	8.2 et 8.3	Création d'un groupe permanent d'experts qui conseillera et veillera au soutien à la gestion des risques et de la qualité (Groupe national d'aide à la gestion des risques et à la qualité, le GNAGRQ)	Septembre 2001	DGAMU PARTENAIRES DU RÉSEAU
	8.5	Transmission des attentes et des priorités en matière de recherche sur les effets indésirables et les accidents évitables en lien avec la prestation des soins de santé	Printemps 2002	MSSS DGAMU DGPSEGI MRST (FRSQ)
Effectuer une recherche sur les effets indésirables et les accidents évitables reliés à la prestation de soins de santé	1	Meilleure connaissance pour le Québec du profil des accidents évitables, de leurs cau- ses probables, des circonstances qui contri- buent à leur survenance, de la nature et de la gravité des préjudices causés et proposi- tion de mécanismes de prévention	Début de l'é- tude, Prin- temps 2002	MSSS DGAMU DGPSEGI MRST (FRSQ)

OBJECTIF	PROPOSITION DU RAPPORT	ACTION / RÉSULTAT VISÉ	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS
3. Exercer un leadership en regard de la sécurité des services pour les usagers et de leur droit d'être informés de tout accident survenu au cours de la prestation des services reçus, et cela à tous les paliers du réseau	2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4	Amendements législatifs à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)	Modifications à la loi (printemps 2002)	DGAMU DAJ
	7.1, 7.4 et 7.5	Amendements législatifs à la LSSSS pour y prévoir que tout établissement ait à son plan d'organisation un dispositif multidisciplinaire de gestion des risques visant à réduire l'incidence des accidents évitables et que les renseignements concernant ce type d'activités soient transmis à la régie régionale et au ministère	Modifications à la loi (printemps 2002)	DGAMU DAJ
	7.2 et 7.3	Prévision des modalités de financement pour la création par les établissements d'un dispositif multidisciplinaire de gestion des risques et la participation active des cliniciens à ces activités, incluant s'il y a lieu des négociations avec les fédérations médicales	Avril 2003	DGAMU DGFISB DGPMO GNAGRQ
4. Constituer une banque de don- nées sur les effets indésirables et les accidents évitables afin qu'ils soient systématiquement répertoriés à des fins d'analyse, de prévention et de gestion des risques	6.1	Révision du formulaire Rapport d'incident/accident (AH-223)	Été 2002	DGAMU GNAGRQ
	6.2	Réaménagement du cadre normatif des systèmes d'information existants sur la clientèle	Automne 2002	DGAMU DGPSEGI
	6.3	Transmission de la totalité des renseignements recueillis par ces systèmes d'information aux banques de données gérées par la RAMQ	Avril 2003	DGAMU DGPSEGI RAMQ

OBJECTIF	PROPOSITION DU RAPPORT	ACTION / RÉSULTAT VISÉ	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS
5. Rendre obligatoire pour les établissements de rechercher l'agrément de leurs services pour s'assurer d'une plus grande sécurité	9.1 et 9.3	Modifications législatives afin de rendre obliga- toire pour l'établissement de rechercher l'agrément et de faire connaître les conclusions résultant de leur démarche	Modifications à la loi (printemps 2002)	DGAMU DAJ
	9.2	Financement des établissements en vue du remboursement des coûts afférents à l'agrément lorsque l'évaluation est positive	Avril 2003	DGAMU DGFISB
	9.4	Normes équivalentes pour le CQAESSS à celles du CCASS en matière de sécurité	Avril 2002	DGAMU CQAESSS
6. Recueillir les données relatives à la survenance des accidents évitables et intégrer la réduction de l'incidence de ces accidents parmi les objectifs et stratégies de la Politique de santé et	4	Transmission à l'Institut de la statistique du Québec de la demande du ministère de recueillir les données relatives à la survenance d'accidents évitables lors de leur prochaine Enquête sociale et de santé	Mars 2001	DGAMU MF (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC) DGSP
de bien-être au Québec	3.1 et 3.2	Révision de la Politique de santé et du bien-être pour y inclure le phénomène des accidents évitables et viser à en réduire le taux d'incidence et s'assurer que les régies régionales ajoutent ce nouvel objectif à leur plan d'amélioration des services	Selon l'échéancier de révision de la politique	DGAMU DGPSEGI
7. Répondre aux attentes relatives à la formation nécessaire des futurs professionnels de la santé en	10	Transmission des attentes du MSSS au MEQ	Mars 2001	MSSS MEQ DGAMU
matière de relations humaines et de développement d'aptitudes à gérer des situations inattendues provoquées par des évènements fâcheux présentant des risques pour la vie ou l'intégrité physique des usagers		Adaptation des programmes de formation	Automne 2002	DGAMU MEQ FACULTÉS DE MÉDECINE

OBJECTIF	PROPOSITION DU RAPPORT	ACTION / RÉSULTAT VISÉ	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS
8. Répondre aux attentes relatives au maintien et à l'amélioration de la compétence des professionnels de la santé en vue de la réduction de l'incidence des accidents évitables en insistant sur la collaboration interdisciplinaire comme condition indispensable	11.1 et 11.2 5.5	Transmission des attentes de la ministre à la ministre responsable des lois professionnelles en regard de :  > la contribution des ordres professionnels > les besoins en matière de formation continue et de mise à jour des connaissances > l'inscription dans le code de déontologie du devoir de déclarer les erreurs commises > l'obligation pour un établissement d'imposer à tout employé l'adhésion à son ordre professionnel	Mars 2001	MSSS MJ (OPQ) DGAMU
9. Répondre aux questions et attentes relatives au Bureau du coroner	12	Transmission des interrogations de la ministre au ministre responsable de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès :  — quant à la pertinence de revoir le champ de compétence du coroner  — quant à la pertinence d'obliger les organismes visés par les recommandations à informer du suivi qui a été fait  — quant à la pertinence de modifier la présentation du rapport annuel pour y inclure une catégorie de décès reliés à la prestation des soins de santé  — quant à la pertinence d'une politique de communication avec les proches des personnes décédées	Mars 2001	MSSS MSP (BUREAU DU CORONER) DGAMU
10. Étendre à tous les professionnels exerçant en pratique privée sur un territoire donné un mécanisme d'examen par les pairs et de signalement des accidents évitables	13	Intégration progressive de cet objectif et de ces exigences, en premier lieu auprès des groupes de médecine de famille qui seront mis en place dans le cadre de l'application du rapport de la Commission Clair	Selon l'échéancier d'implantation des groupes de méde- cine de famille	MSSS DGAMU CMQ OIIQ

OBJECTIF	PROPOSITION DU RAPPORT	ACTION / RÉSULTAT VISÉ	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES IMPLIQUÉS
11. Examiner les problèmes de cloisonnement dans la gestion des régimes d'assurances en responsabilité dans le réseau de la santé et la pertinence de mettre en place un régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents évitables	14	Création par le ministère d'un groupe de travail ayant pour mandat d'examiner les problématiques actuelles en regard de la gestion des régimes d'assurances en responsabilité (établissements et médecins) et de leur cloisonnement, d'étudier la pertinence et la faisabilité d'un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité et d'en déterminer les modalités d'application	Avril 2002	MSSS DGAMU DGPMO

## DOSMEC, 11 janvier 2002

DGAMU : Direction générale des affaires médicales et universitaires

DGPSE : Direction générale de la planification stratégique, de l'évaluation et de la gestion de l'information

DGSP Direction générale de la santé publique

MRST: Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

FRSQ: Fonds de recherche en santé du Québec

DAJ: Direction des affaires juridiques

DGFSBTI: Direction générale du financement, des investissements et du suivi budgétaire

DGPMO : Direction générale des politiques de main d'œuvre

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

CQAESSS : Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et de services sociaux

MF: Ministère des Finances

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

MJ: Ministère de la Justice

MSP Ministère de la Sécurité publique OPQ : Office des professions du Québec CMQ : Collège des médecins du Québec

OIIQ : Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

DOSMEC : Direction de l'organisation des services médicaux et de l'excellence clinique

GNAGRQ : Groupe national d'aide à la gestion des risques et à la qualité

NOTE : vous trouverez le rapport *La gestion des risques, une priorité pour le réseau* (Rapport Francoeur), dans le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <a href="https://www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation/francoeur.htm">www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation/francoeur.htm</a>